

MISSION HANDICAP'

de l'Université d'Artois



**ARRAS
BÉTHUNE
DOUAI
LENS
LIÉVIN**



**ACCUEILLIR
& ACCOMPAGNER
LES ÉTUDIANTS EN
SITUATION DE HANDICAP**



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU CURSUS

◦ AMÉNAGEMENTS DES COURS ET EXAMENS

Vous êtes reçu individuellement dès le début de l'année universitaire afin :

> d'établir un Plan d'Accompagnement qui définit les aménagements de votre parcours de formation (aides humaines, techniques...)

> d'établir la demande d'aménagement des examens (temps majoré, secrétaire d'examen, pauses...)

◦ VIE QUOTIDIENNE

La Mission Handicap peut également vous conseiller sur vos démarches administratives (dossier MDPH) et les questions relatives à la vie quotidienne (logement, transport...)

◦ ACTIVITÉS CULTURELLES, PHYSIQUES ET SPORTIVES

Parce que le sport doit être accessible à tous, Artois Sport Campus favorise les activités sportives inclusives grâce à son programme Sport Santé Bien-Être.

Contacts :

emmanuel.switala@univ-artois.fr

luc.jospin@univ-artois.fr

L'Université d'Artois vous propose de suivre des cours de Langue des Signes Française, n'hésitez pas à vous renseigner.

◦ ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Différents dispositifs relatifs à l'orientation et à l'insertion professionnelle vous sont proposés par la Mission Handicap et CAP Avenir. Vous recevrez, par exemple, des newsletters sur les offres d'emploi, les salons et forums... Chaque année, CAP Avenir organise des actions associant emploi et handicap.

° AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES POUR UNE UNIVERSITÉ PLUS INCLUSIVE

Selon le degré de votre handicap et l'autonomie vis-à-vis de celui-ci, nous pouvons vous apporter des aides :

> Techniques :

Photocopies des enseignements, agrandissement des documents, transcription Braille, prêt de dictaphone numérique, d'ordinateur portable avec des logiciels spécifiques au handicap, loupe électronique portable, plage Braille, etc.

> Humaines :

Preneur de notes, soutien pédagogique, interface de communication, interprète LSF ou LPC, assistant dans le cadre des activités universitaires, assistance psychologique, etc.

° ACCESSIBILITÉ

Le Service commun de la documentation met à disposition des matériels et logiciels destinés à permettre la poursuite d'études universitaires dans les meilleures conditions (table réglable, téléagrandisseur, loupe électronique, logiciels spécifiques...).

Consultez le portail des Bibliothèques de l'Université d'Artois pour plus d'informations : <http://portail-bu.univ-artois.fr>

Suite à un projet mené conjointement par la Mission Handicap et le Service Commun de la Documentation, l'Université d'Artois est, depuis l'arrêté du 28 février 2019, agréée pour accéder à la plateforme PLATON (plateforme de transfert des ouvrages numériques) permettant l'amélioration de l'accès à la lecture aux personnes en situation de handicap.

Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission Handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Pour une université plus inclusive, des actions de sensibilisation sont organisées sur tous les sites de l'Université d'Artois. HandiValid' est un temps fort de l'année avec la mise en place d'activités ludiques (jeu vidéo à l'aveugle, apéro signes...), pédagogiques (forum de sensibilisation) et culturelles (théâtre, projections).



NOUVEAU : Le Service de la Vie étudiante-Mission handicap, en partenariat avec 100% Handinamique, vous propose une formation **Handicap, inclusion et Éducation à la citoyenneté et à la solidarité**.

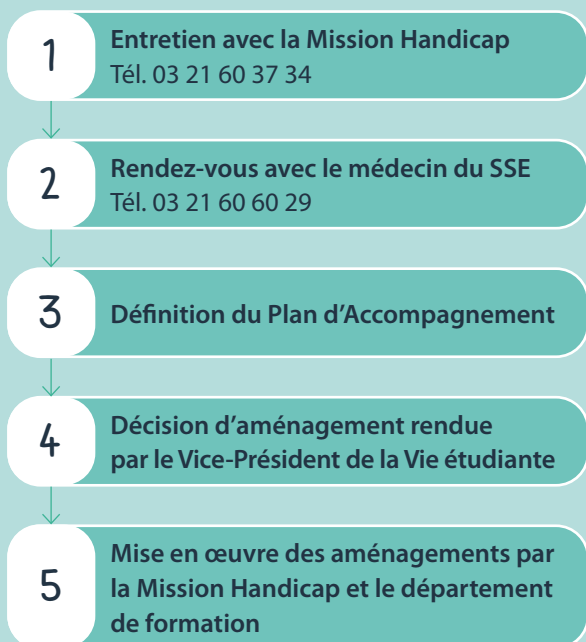
Vous souhaitez acquérir des connaissances sur les handicaps, les techniques d'animation et la gestion de projet sur l'organisation d'une action de sensibilisation aux handicaps auprès de la communauté étudiante ?
Contactez-nous !

La **loi du 11 février 2005** sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap est une grande avancée dans l'accès « à tout pour tous ». La loi prévoit en effet que les établissements d'enseignement supérieur mettent en place toutes les aides et accompagnements nécessaires aux étudiants en situation de handicap pour la réussite de leurs études.

C'est dans ce contexte qu'a été créée la **Mission Handicap – Vie étudiante**, chargée de mettre en oeuvre un **dispositif d'accompagnement individualisé** pour les études et plus largement, la vie universitaire de l'étudiant en situation de handicap.

Pour bénéficier de cet accompagnement, il est important de vous faire connaître auprès de la Mission Handicap, située au sein de la Maison de l'étudiant à Arras.

ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



MISSION HANDICAP VIE ÉTUDIANTE

Maison de l'étudiant
9, rue du Temple – BP 10665
62030 ARRAS Cedex

Tél. 03 21 60 37 34
handi-artois@univ-artois.fr
celine.decodts@univ-artois.fr

PERMANENCES SUR LES AUTRES SITES

Pour les sites de Béthune, Douai, Lens et Liévin, des permanences sont organisées tout au long de l'année dans le bureau santé / social de l'établissement.

Retrouvez le calendrier des permanences sur le site de l'université, rubrique Vie étudiante – Études et handicap.

